

Procès-verbal du Conseil communal du 3 septembre 2012, 20h00

M. Philippe Chaubert, Vice-président, ouvre la quatrième séance de 2012 avec un appel nominatif. Le quorum est atteint avec 42 Conseillères et Conseillers présents sur 50. Sept personnes sont excusées.

Le procès-verbal suscite une observation au point 4 (Préavis n° 15/2012) concernant le diamètre des tuyaux. Les grosses conduites sont d'un calibre de 125 mm et plus, celles de 1 pouce / 1 ¼ pouce étant employées pour les villas individuelles. Le procès-verbal de la séance du 25 juin est accepté avec 1 abstention.

M. Ph. Chaubert annonce une modification à l'ordre du jour, car le préavis 21 a été retiré par la municipalité. L'ordre du jour modifié est accepté.

1. Communications du bureau du conseil

Le Vice-président prie les membres du conseil qui souhaitent s'excuser lors d'une séance, d'adresser un courriel à la secrétaire (p.king.rojo@bluewin.ch), avec copie au président (o.bonvin@bluewin.ch).

2. Préavis n° 17/2012 – Modification partielle du PGA du 10.01.2006 et modification de la zone intermédiaire sur les parcelles 61 et 65 de Servion

Rapportant pour la commission ad hoc, M. Daniel Weisser relève que M. Roland Develey et lui-même se sont réunis une première fois le 8 août 2012, puis une deuxième fois le 14 août, lorsque la troisième membre, Madame Diana Rego, était également présente. Ils soulignent l'aspect stratégique des modifications du plan général d'affectation qui permettrait à la commune d'envisager la construction d'équipements collectifs futurs au centre du village et proposent aux membres du Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Jean Baumann demande une clarification concernant le calcul des chiffres des surfaces mentionnées. M. Gilbert Cuttelod, Syndic, explique qu'il y a eu un décalage dans le temps entre l'établissement des deux projets. Entre l'un et l'autre, le terrain a été fractionné, mais les anciennes mensurations figuraient dans la procédure, d'où une différence d'environ 200 m², mentionnée par la commission ad hoc dans leur rapport, et dont on a tenu compte lors des actes notariés.

Le Conseil accepte à l'unanimité d'adopter la modification partielle du PGA.

3. Préavis n° 18/2012 – Octroi d'un crédit extrabudgétaire de CHF 302'560.- pour l'acquisition de 7'564 m² de terrain de l'hoirie Jean-Robert Destraz

Donnant lecture pour la commission ad hoc, M. D. Weisser souligne le caractère fort explicite du préavis municipal et les précautions prises par la Municipalité en vue de l'acquisition de la dite parcelle.

M. Antoine Golay donne lecture du rapport de la Commission des finances qui s'est réunie le 8 août 2012. La commission note que la dépense prévue n'est pas répertoriée au plan des investissements de la législature puisque l'acquisition avait été acceptée par le Conseil en 2010. Cependant, cet investissement aura une importance stratégique pour le développement futur du centre du village, avec notamment un projet de construction de collège prévue à cet endroit.

Félicitant la Municipalité pour la qualité de la documentation remise aux conseillers, M. J. Baumann demande si c'est au propriétaire qui bénéficie du passage de la zone intermédiaire en zone villa de payer les chemins, canalisations et autres équipements à réaliser.

Le syndic lui répond qu'il s'agit d'un projet d'étude qui est aux frais de l'ancien propriétaire et dont la somme correspondante sera déduite du prix de la vente. Il confirme que si, par la suite, le projet se réalisait et que la parcelle revenait en zone constructible, les frais engagés pour équiper la parcelle seraient à la charge du nouveau propriétaire.

M. Patrice Jordan demande si, dans le cas où la parcelle revenait en zone constructible, la Commune se verrait rembourser la somme de CHF 249'612, soit la différence entre le prix du terrain à CHF 7.00 et CHF 40.00 le m². M. G. Cuttelod le confirme, soulignant que le cas échéant, la Commune ne serait pas désavantagée.

Le rapport de la Commission ad hoc ainsi que celui de la Commission des finances sont acceptés à l'unanimité.

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité

4. Préavis n° 19/2012 – Octroi d'un crédit extrabudgétaire de CHF 115'000.- pour l'agrandissement du parking de Les Cullayes par la création de 20 places supplémentaires

La Commission ad hoc, composée de M. Christophe Thonney, de Mme Fanny Guénat et de M. Hermann Olivetta, s'est réunie le 26 juillet. M. H. Olivetta rapporte que la commission est arrivée à la conclusion que le projet était réaliste et prudent. La Commission des finances appuie ses dires et recommande l'acceptation du préavis.

La parole n'est pas demandée et procédant au vote, le rapport de la Commission ad hoc ainsi que celui de la Commission des finances, sont acceptés à l'unanimité.

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité

5. Préavis n° 20/2012 – Octroi d'un crédit extrabudgétaire de CHF 65'000.- pour l'adaptation de l'infrastructure du télésexe et la mise en place de prestations supplémentaires

Lecture est donnée du rapport de la commission ad hoc formée de Mme Patricia Girardbille et de MM. Pascal Neidhart, rapporteur, et Denys Kaba. Réunie en date du 21 août, la Commission relève que les problèmes du raccordement actuel ne concernent que les habitants de Servion, Les Cullayes n'étant pas encore raccordé. La ligne actuelle Lausanne-Mézières a été résiliée par Swisscom pour le 30 juin 2013 et la commission souligne les avantages du nouveau système de télésexe, qui comprendrait en outre un service d'Internet et de téléphonie.

M. A. Golay, rapporteur pour la Commission des finances qui s'est réunie le 8 août, souligne les avantages du point de vue de la trésorerie, puisque la dépense prévue n'affectera pas le compte de résultat de la Commune. En outre, des rentrées supplémentaires au fonds de réserve du télésexe sont à espérer par une augmentation du nombre d'abonnés.

M. H. Olivetta demande une précision concernant son alimentation. M. G. Cuttelod lui répond dans le détail, expliquant que la liaison Swisscom Lausanne-Mézières serait interrompue et que par la suite la Commune louerait deux lignes à fibre optique fournies par Alpiq. A l'aide d'une liaison sous-terrainne, Servion redistribuerait le signal à Mézières et à Ferlens.

Le rapport de la Commission ad hoc, ainsi que celui de la Commission des finances, sont acceptés avec 1 abstention.

Le préavis municipal est accepté avec 2 abstentions.

6. Communications de la Municipalité

Le Syndic indique qu'un tout-ménage sera distribué concernant des séances d'information prévues les 9 et 11 octobre pour les trois communes concernées dans le but d'expliquer le fonctionnement des trois services et les bénéfices du nouveau téléseuil.

M. G. Cuttelod explique que la Municipalité a décidé de retirer le préavis 21/2012, en partie pour des considérations techniques, en partie pour des raisons politiques, le service des transports de la Ville de Lausanne ayant été réorganisé. Cependant, le sujet d'une desserte au zoo est toujours d'actualité.

M. Cédric Matthey relate qu'une commission technique s'est réunie le 23 septembre et qu'actuellement, le Canton doit donner son approbation au projet discuté. Sur le plan technique, il s'est avéré que le rond-point prévu ne permettrait pas le passage aux véhicules articulés. Une solution éventuelle consistant à faire tourner les car postaux et bus TL dans l'espace existant devant le Tropiquarium, aurait l'avantage de pouvoir laisser descendre les passagers en toute sécurité dans le parking, sans qu'ils aient à traverser la route.

M. G. Cuttelod annonce que la séance du Conseil communal planifiée pour le 8 octobre sera vraisemblablement supprimée car le projet sur les déchets n'est pas encore finalisé. Il conseille de regarder le site Internet du Conseil communal. En effet, la mise en place des arrêtés des impositions dans les différentes communes a tardé. Le Syndic va d'ailleurs proposer aux différentes communes d'harmoniser une entrée en vigueur du règlement afin de prévenir contre le tourisme des déchets. D'abord de niveau régional, le projet est maintenant porté à un niveau cantonal.

M. Adrian Schneider communique que, dans le cadre du remaniement du territoire des écoles et l'entrée en vigueur des différents règlements, le groupe de travail de Mézières a maintenant terminé son travail et soumis son rapport final au chef du département compétent. Il reste à dissoudre l'AIESM et d'intégrer les communes précédemment concernées, ainsi que Savigny et Forel, dans une nouvelle entité qui est à former. Les municipalités ont reçu un projet de statuts pour un premier préavis qui doit être soumis pour approbation aux autorités compétentes, notamment le DGO et du SeCRI, afin d'annoncer début 2013, la réorganisation des écoles pour la reprise scolaire de 2013-2014 et de permettre aux communes de réaménager l'infrastructure. Le préavis sera donc présenté rapidement au Conseil.

7. Propositions individuelles

Suite à la remarque de Mme Marlyse Krieg qui constate qu'il y a un nombre considérable de plantes indésirables sur le territoire de la commune, notamment à la décharge, M. Félix Rattin va, en consultation avec les employés communaux, chercher les réponses adéquates. En outre, M. A. Schneider conseille d'avertir la Municipalité lors de toute découverte de plantes indésirables, telles les chardons, ou constat de maladies, telles le feu bactérien.

En réponse à M. François Clot qui demande s'il est prévu d'imposer des mesures restrictives de vitesse sur la route du zoo, M. C. Matthey annonce qu'une éventuelle limitation à 60 km/h dans la zone du parc animalier est en discussion. Le canton a procédé à des relevés de vitesse et le genre de véhicules de passage.

M. C. Matthey annonce, suite à un commentaire de M. Serge Theintz, que la réparation des feux permettant aux piétons de traverser entre le théâtre de Barnabé et le restaurant en face, a été effectuée voici une semaine.

M. Ph. Chaubert clôt la séance à 21:13.